

Partage des avantages liés à l'exploitation des ressources génétiques

Baliser la voie pour une dynamique partenariale équitable

Le ministre de l'Environnement, chargé de la gestion des Changements climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources naturelles, Raphaël Edou, a lancé hier lundi 10 mars à Cotonou, le 8^e atelier panafricain APA sur le partage des avantages liés à l'exploitation des ressources génétiques. C'était en présence du directeur général des Forêts et des Ressources naturelles, Théophile Kakpo et des personnalités venues de différents horizons.

— Par Didier Pascal DOGUE

L'accès et le partage justes et équitables des avantages résultant de l'exploitation des ressources génétiques préoccupent les participants au 8^e atelier panafricain APA, ouvert hier lundi 10 mars à Cotonou. Pour le ministre Raphaël Edou, ce thème est non seulement d'actualité mais a surtout fait son apparition à la table des négociations à l'occasion du Sommet de la terre de Rio en 1992. Sommet au cours duquel, la Convention sur la biodiversité biologique (CDB) a été ouverte à signature. L'APA a été ajouté aux

objectifs de la CDB à la demande des pays en développement qui concentrent sur leurs territoires environ 80% des ressources génétiques mondiales. Le but visé, a-t-il rappelé, est de leur donner le moyen de commercialiser de façon profitable leurs ressources génétiques afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, de créer une incitation économique pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Les éléments constitutifs de la biodiversité fournissent de manière insoupçonnée, des options importantes susceptibles de soutenir les efforts de nos pays et de nos communautés pour réduire la pauvreté et s'adapter aux changements climatiques. Ainsi, retient-il, il s'agit de faire mieux en relevant le défi supplémentaire de veiller à ce que les bénéfices découlant de l'utilisation mondiale de nos ressources génétiques soient partagés de manière juste et équitable avec les pays et communautés d'origine.

Quatre années après l'adoption du protocole de Nagoya sur l'APA, souligne le ministre de l'Environnement, 92 pays l'ont signé parmi lesquels seulement 29 ont procédé à sa ratification. Son entrée en vigueur interviendra au

meilleur des cas en octobre 2014 au regard des tendances et initiatives de ratification en cours.

Une tendance dont le Bénin se réjouit d'être à l'avant-garde, proclamé Théophile Kakpo, le directeur général des Forêts et des Ressources naturelles ; car pour lui, sur huit réunions préparatoires, le Bénin en aura abrité deux et l'année 2014 sera plutôt décisive en la matière.

Ce qui suscite l'intérêt de l'Organisation internationale de la Francophonie qui s'évertue à prendre une part active dans le processus de ratification, a justifié Rajae Chafil, spécialiste du Programme négociations internationales à l'Institut de la Francophonie pour le développement durable de l'OIF. «Cet intérêt de la Francophonie pour la thématique de la biodiversité vient du fait que plusieurs de ses pays membres, notamment dans l'Océan indien, le Golfe de Guinée et le Bassin du Congo abritent une faune et une flore exceptionnelles, mais menacées d'extinction et se trouvent classées dans les points chauds de la planète pour ces questions», a souligné Rajae Chafil, exhortant les partenaires à continuer à soutenir le Bénin dans ses efforts de conservation de la biodiversité.



Les participants au 8^e atelier panafricain APA à Cotonou

Photos: J. ADANDE